

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/001

Du vendredi 02 janvier 2026

Attribution du marché relatif aux prestations de services de séjours en centres de vacances pendant la période estivale. Marché 2025-31

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 3° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, quelle que soit la valeur estimée du besoin,

VU les articles R2131-7 et suivants du code de la commande publique relatifs aux procédures adaptées de services spécifiques,

VU les modalités de publicité particulières applicables aux procédures adaptées de services spécifiques décrites aux articles R2131-14 et suivants du code de la commande publique,

VU les articles R2162-2, R.2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue d'assurer des prestations de services de séjours en centres de vacances pendant la période estivale,

CONSIDÉRANT que la procédure a été scindée en dix lots de consultation définis comme suit :

- Lot n°1 : Séjour sur le thème du poney, plusieurs séances découverte du milieu fermier - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°2 : Initiation activités nautiques (voile, kayak en mer, char à voile) baignades - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°3 : Aventure et Nature : activités autour de la nature, de la biodiversité, découverte de l'environnement - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°4 : Séjour en péniche, descente d'un canal - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°5 : Multisports en montagne : kayak, canoé, escalade... - montant maximum 150 000,00 € HT,
- Lot n°6 : Activités nautiques (voile, planche à voile, char à voile), baignades - montant maximum 150 000,00 € HT

2026/

- Lot n°7 : Activités nautiques (initiation ski nautique, kayak en mer, cerf-volant sportif...), baignades - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°8 : Sports de glisse : Surf, Paddle, Bouée tractée, bodyboard, bodysurf... - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°9 : Sports et sensations, multi-activités Eaux Vives (kayak, canoé, escalade, tir à l'arc...) - montant maximum 150 000,00 € HT,
- Lot n°10 : Activités nautiques : Paddle, Plongée, Kayak de mer, Ski nautique... - montant maximum 150 000,00 € HT.

CONSIDÉRANT que chaque lot était passé pour une durée de 36 mois à compter de la date de notification du contrat,

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée de services spécifiques avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 23 octobre 2025,

CONSIDERANT que douze (12) plis, représentant quarante-quatre (44) offres, dont deux (02) offres pour le lot n°1, trois (03) offres pour le lot n°2, huit (08) offres pour le lot n°3, aucune offre pour le lot n°4, six (06) offres pour les lots n°5 et 6, quatre (04) offres pour les lots n°7 et 8, six (06) offres pour le lot n°9, et enfin cinq (05) offres pour le lot 10, ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 17 novembre 2025 à 12 heures 00,

CONSIDERANT qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n°4,

CONSIDERANT que les sociétés :

- Lots n°1, 3 et 5 : Association Plein Temps Vacances et Loisirs dont le siège social se situe à Relais de l'Oisans - 38350 l'Alpe du Grand Serre.
 - Lots n°2, 6, 8, 9 et 10 : UCPA Sport Vacances dont le siège social se situe 21-37 rue de Stalingrad - 94110 ARCUEIL.
 - Lot n°7 : Les Compagnons Jours Heureux dont le siège social se situe à 26 rue Jean-Jaurès – BP 60882 – 78108 Saint-Germain-en-Laye Cedex
- ont remis des offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2025-31, en ses lots 1,2,3,5,6,7,8,9 et 10:

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif aux prestations de services de séjours en centres de vacances pendant la période estivale suivantes :

- Lots n°1, 3 et 5 : avec l'Association Plein Temps Vacances et Loisirs dont le siège social se situe à Relais de l'Oisans - 38350 l'Alpe du Grand Serre.
- Lots n°2, 6, 8, 9 et 10 : avec l'UCPA Sport Vacances dont le siège social se situe 21-37 rue de Stalingrad - 94110 ARCUEIL.
- Lot n°7 : avec Les Compagnons Jours Heureux dont le siège social se situe à 26 rue Jean-Jaurès – BP 60882 – 78108 Saint-Germain-en-Laye Cedex

ARTICLE 2 : ARRETE le montant des marchés à bons de commande comme suit, pour une durée de 36 mois à compter de la notification du contrat :

- Lot n°1 : Séjour sur le thème du poney, plusieurs séances découverte du milieu fermier - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°2 : Initiation activités nautiques (voile, kayak en mer, char à voile) baignades - montant maximum 150 000,00 € HT

2026/

- Lot n°3 : Aventure et Nature : activités autour de la nature, de la biodiversité, découverte de l'environnement - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°5 : Multisports en montagne : kayak, canoé, escalade... - montant maximum 150 000,00 € HT,
- Lot n°6 : Activités nautiques (voile, planche à voile, char à voile), baignades - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°7 : Activités nautiques (initiation ski nautique, kayak en mer, cerf-volant sportif...), baignades - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°8 : Sports de glisse : Surf, Paddle, Bouée tractée, bodyboard, bodysurf... - montant maximum 150 000,00 € HT
- Lot n°9 : Sports et sensations, multi-activités Eaux Vives (kayak, canoé, escalade, tir à l'arc...) - montant maximum 150 000,00 € HT,
- Lot n°10 : Activités nautiques : Paddle, Plongée, Kayak de mer, Ski nautique... - montant maximum 150 000,00 € HT.

ARTICLE 3 : DECLARE INFRUCTUEUX le lot n°4.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site de la Ville et inscrite au registre des délibérations

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 02 janvier 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

05 JAN. 2025

Publié le :

05 JAN. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Par délégation du maire

Riadhe OUARTI

Directeur Général des Services

2026/

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 05/01/2026 à 09:09